

La Belgique et le Maroc sont décidés à saisir les biens des trafiquants de drogue

■ Une “déclaration d’intention” a été signée mardi à Marrakech par les deux ministres de la Justice. Un premier pas.

La meilleure façon de s’attaquer aux organisations criminelles est de s’en prendre à leur porte-feuille.” C’est armé de ce mantra que le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), a signé mardi à Marrakech un préaccord entre la Belgique et le Maroc en vue d’une meilleure collaboration en matière de saisie et de confiscation.

Son homologue marocain, Mohamed Aujjar, a cosigné la déclaration d’intention qui doit encourager la coopération judiciaire dans le domaine de la lutte contre le trafic de stupéfiants et le blanchiment d’argent.

Le Maroc est l’exportateur numéro un mondial de résine de cannabis, avant l’Afghanistan et, dans une moindre mesure, le Liban, l’Inde et le Pakistan, selon le rapport 2017 de l’Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD).

L’essentiel de la culture du cannabis provient du Rif, la région rebelle du nord du Maroc. Durant la période coloniale, le sultan du Maroc avait accordé aux Rifains le privilège de la culture du kif, devenu haschich. C’est devenu une véritable industrie aujourd’hui, qui profite à des barons de la drogue. “Grâce à l’immigration rifaine en Europe, et à la faveur de la crise économique des années 1980 marquée par la fermeture des mines, certains clans sont devenus les plus grands exportateurs et distributeurs de haschisch en Europe. Une véritable ‘industrie lourde’ qui représente 10 à 12 milliards de dollars de chiffre d’affaires par an depuis quarante ans”, estime l’historien Pierre

Vermeren, professeur d’histoire du Maghreb contemporain à l’université de Paris-I Panthéon-Sorbonne.

La main du crime organisé

La Belgique est l’une des étapes du trafic de haschich marocain, avant d’être dispatché à partir des Pays-Bas. Plusieurs groupes criminels marocains opèrent à Amsterdam et à Anvers, y compris

dans le trafic de cocaïne. Ils sont en train de se livrer à des règlements de compte pour le contrôle du marché. La dernière victime en date à Amsterdam est le frère d’un témoin protégé dans un procès contre la mafia marocaine.

Assez étonnamment, il n’existe pas de coopération judiciaire entre la Belgique et le Maroc. “Depuis 2013, 70 demandes d’entraide judiciaire ont été adressées au Maroc en matière de stupéfiants et 36 demandes d’entraide judiciaire pour ce qui concerne le blanchiment d’argent, souvent lié à des infractions en matière de stupéfiants. Comme il n’existe aucune base conventionnelle pour procéder à des saisies pour ce type d’infractions, aucune saisie n’a eu lieu au Maroc dans le cadre de ces dossiers”, souligne le ministre Geens dans un communiqué.

Le Maroc a entrepris une importante réforme judiciaire, dans laquelle la lutte contre la corruption et l’indépendance judiciaire figurent en bonne place. La France vient également de signer une déclaration d’intention avec le Maroc pour accentuer leur coopération judiciaire.

Selon le ministre Geens, chaque pays a intérêt à ce que des saisies puissent être réalisées, car “le produit des biens saisis doit en effet être partagé entre les deux Etats”.

Concrètement, les deux pays ont créé un groupe de travail qui doit se réunir trois fois par an pour formuler dans l’année des propositions. La première réunion est prévue pour mai 2018 à Rabat.

Ch. Ly.

Le Maroc est l’exportateur numéro un mondial de résine de cannabis, avant l’Afghanistan, le Liban, l’Inde et le Pakistan.